



Dépendance commerciale client & fournisseur

Par **Pax_Romana**, le **03/01/2013** à **23:06**

Monsieur,

A partir du moment où une société fournisseur dépasse un certain seuil de chiffre d'affaires avec une société cliente, une relation de dépendance peut s'instaurer entre ces deux sociétés.

Aussi, la société cliente peut-elle encourir des sanctions ? Celle-ci encourt-elle un risque juridique ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien cordialement

STL

Par **trichat**, le **25/01/2013** à **18:57**

Bonsoir,

Il ne peut y avoir sanction que si l'entreprise commet des infractions au sens pénal. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'on s'approvisionne majoritairement vers un fournisseur.

Le seul risque encouru, c'est de ne pas payer son fournisseur et que celui-ci l'assigne devant

le tribunal de commerce. L'autre risque économique c'est d'être absorbé par le fournisseur pour la même raison.

Cordialement.

Par **Pax_Romana**, le **25/01/2013** à **19:21**

Je vous remercie pour votre réponse et je vous souhaite une heureuse et agréable année 2013.